

Argumentaire détaillé

Les prestations du service civil sont indispensables, notamment dans les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux, les hôpitaux, les écoles, pour la protection de la nature, ainsi que dans l'agriculture et l'économie alpestre. Le durcissement des conditions d'accès au service civil entraînerait une réduction massive de ces prestations, alors même qu'elles sont absolument nécessaires. Nous ne devons pas décourager les jeunes de s'engager pour la collectivité.



C'est pourquoi nous disons NON à la nouvelle loi sur le service civil !

Néfaste :

Selon le Conseil fédéral, le durcissement de la loi sur le service civil entraînera une baisse de 40% du nombre d'admissions au service civil. Le service civil intervient là où il manque du personnel : dans les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux, les hôpitaux, les institutions sociales et les écoles, dans la protection de l'environnement ainsi que dans l'agriculture et l'économie alpestre. Ces restrictions affaibliraient considérablement cet engagement. Cela posera de sérieux problèmes aux établissements d'affectation du service civil, soit en particulier aux cantons et aux communes. En effet, les prestations fournies par le service civil disparaîtront sans être remplacées.

Dangereux :

Pour assurer la sécurité de la Suisse, nous avons également besoin du service civil. Cela s'est vérifié lors de la pandémie de coronavirus et dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens après l'attaque de la Russie. Le durcissement des conditions d'accès au service civil signifie que moins de jeunes accompliront un service utile pour la Suisse. C'est irresponsable pour notre système de milice, d'autant plus dans le contexte géopolitique actuel.

Discriminatoires :

Les mesures prévues ont pour seul et unique objectif de dissuader par le biais de représailles. Ce faisant, elles portent notamment atteinte au droit fondamental à la liberté de croyance et de conscience. Dans les cas extrêmes, des jeunes devront effectuer leur service militaire en dépit d'un conflit de conscience. La compatibilité de nombreuses mesures avec la Constitution et les droits de l'homme est douteuse. La modification de la loi sur le service civil est discriminatoire, punitive et porte atteinte à la liberté de croyance et de conscience.

Inutile :

Les partisan·e·s de ces mesures affirment que les effectifs de l'armée sont menacés. Or, cela n'est pas vrai, bien au contraire : depuis de nombreuses années, l'armée compte plus de soldat·e·s que le nombre fixé par la loi. Une éventuelle baisse des effectifs à la fin des années 2020 sera rapidement compensée par une croissance continue dans les années

2030. De plus, l'armée ne comptabilise pas des dizaines de milliers de personnes, bien qu'elles puissent être mobilisées. La modification de la loi est donc inutile.

Contre-productive :

Cette modification aura pour conséquence de réduire le nombre de jeunes effectuant un service civil. Le projet affaiblit le service civil sans pour autant renforcer l'armée. Les personnes en conflit de conscience qui, à l'avenir, seront dissuadées d'opter pour le service civil, pourront se faire réformer pour raisons médicales afin d'être dispensées du service militaire. Elles résoudront ainsi leur conflit de conscience.

Tactique du salami :

Pour ses partisan·e·s, ce projet de loi n'est qu'une première étape. Ils·elles souhaitent également réintroduire l'examen de conscience et, à terme, dissoudre le service civil au sein de la protection civile. Cela reviendrait de facto à supprimer le service civil. Nous devons mettre un terme à cette évolution dès maintenant !